



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-023-2024-12

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2024-12-10-00015 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/141?? constatant la
caducité d'une licence d'une officine de pharmacie?? (2 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins - Pôle RH en Santé

IDF-2024-11-13-00016 - Arrêté n° DOS - 2024-5020 Fixant la
composition des membres du conseil technique de l'Institut de
Formation des Cadres de Santé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de
Paris du Campus Picpus - 33 Boulevard de Picpus - CS 21705, 75012
Paris cedex 12 - Année 2024-2025 (7 pages)

Page 6

IDF-2024-11-26-00016 - Avenant n°1 DOS - 2024-5198 Modifiant
l'arrêté n°DOS-2024-5020 du 13/11/2024-Fixant la composition des
membres du conseil technique de l'Institut de Formation des Cadres de
Santé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus
- 33 Boulevard de Picpus - CS 21705 - 75012 Paris cedex 12 - Année
2024-2025 (2 pages)

Page 14

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2024-12-11-00001 - Arrêté n° DOS-2024/5746 portant transfert des
locaux de la SAS AMBULANCES LUMIERE (2 pages)

Page 17

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2024-12-11-00002 - Arrêté modificatif du 11 décembre
2024?? portant modification de la composition du Conseil de la Caisse
Primaire d'Assurance?? Maladie des Yvelines (CPAM 78 (2 pages)

Page 20

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-10-00015

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/141
constatant la caducité d'une licence d'une
officine de pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/141

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 13 juin 1950, portant octroi de la licence n°92#001877 à l'officine de pharmacie sise 32 avenue Aristide Briand à Antony (92160) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/07 en date du 31 janvier 2024 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie du 32 avenue Aristide Briand à Antony (92160) vers le 7 Place Simone Veil, ZAC Jean Zay Lot 1 Ilot G, parcelle cadastrale section K N°44 à Antony (92160) et octroyant la licence n°92#002391 à l'officine de pharmacie ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 21 novembre 2024 par laquelle Madame Florence DOSSIKIAN informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine de pharmacie sise 7 Place Simone Veil, ZAC Jean Zay Lot 1 Ilot G, parcelle cadastrale section K N°44 à Antony (92160) suite à transfert et restitue la licence n° 92#001877 ;

CONSIDERANT que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 31 janvier 2024 susvisé, sise 7 Place Simone VEIL, ZAC Jean Zay Lot 1 Ilot G, parcelle cadastrale section K N°44 à Antony (92160) et exploitée sous la licence n°92#002391, est effectivement ouverte au public à compter du 02 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°92#002391 entraîne la caducité de la licence n°92#001877 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est constatée, à compter du 02 décembre 2024, la caducité de la licence n°92#001877, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°92#002391, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 7 Place Simone Veil, ZAC Jean Zay Lot 1 llot G, parcelle cadastrale section K N°44 à Antony (92160).
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2024

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation

Le Directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-11-13-00016

Arrêté n° DOS - 2024-5020 Fixant la composition
des membres du conseil technique de l'Institut
de Formation des Cadres de Santé de
l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du
Campus Picpus - 33 Boulevard de Picpus - CS
21705, 75012 Paris cedex 12 - Année 2024-2025

Service émetteur :
DOS/Pôle Ressources humaines en santé
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

ARRETE N° DOS – 2024-5020

**Fixant la composition des membres du conseil technique
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus –
33 Boulevard de Picpus – CS 21705
75012 Paris cedex 12**

Année 2024-2025

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus - 33 Boulevard de Picpus – CS 21705, 75012 Paris cedex 12 est fixée comme suit :

- Président :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ou son représentant,

- La directrice de l'Institut de formation :

Madame Florence KANIA, Directrice par intérim de l'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) - Campus Picpus à Paris (75)

- Un représentant de l'organisme gestionnaire :

Titulaire :

Monsieur Pierre COLONNA, Directeur adjoint du service finance du CFDC de l'AP-HP à Paris (75)

Suppléant(e) :

NEANT

- Un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur :

Titulaire :

Madame Aurore MARGAT, Maître de conférence à l'Université Sorbonne Paris Nord

Suppléante :

Madame Dominique POUGHEON-BERTRAND, Maître de conférence à l'Université Sorbonne Paris Nord

- Des enseignants de l'Institut, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'Institut est agréé :

- Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :

Monsieur LIVOLSI, Diététicien, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital HENRI MONDOR, Enseignant, Intervenant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant(e) :

Néant

- Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale

Titulaire :

Monsieur Michael GEOFFROY, Manipulateur en Electroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, Enseignant formateur à l'IFCS de l'APHP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant(e) :

Monsieur Julien HO, Manipulateur en Electroradiologie médicale, Cadre de Santé, Enseignant, Intervenant vacataire à l'IFCS de l'APHP – Campus Picpus à Paris (75)

- Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie hospitalière :

Titulaire :

Madame Caroline CLEMENTI, Préparatrice en pharmacie, Cadre de santé, Enseignante, Intervenant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant(e) :

Néant

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Dominique COMPTE, Technicienne de Laboratoire, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante formatrice à l'IFCS de l'APHP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant(e) :

Monsieur Frédéric COMBE, Technicien de laboratoire, Cadre Supérieur de Santé, à l'HEGP, Enseignant, Intervenant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

- Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Tiare ADER, Cadre administrative de DMU, à l'hôpital Pitié Salpêtrière Enseignante, Intervenant vacataire à l'IFCS de l'AP-HP – Campus Picpus à Paris (75)

Suppléant(e) :

Néant

- Filière rééducation – métier : Orthophoniste :

Titulaire :

Manque de représentant pour ce métier

Suppléant(e) :

Manque de représentant pour ce métier

- Filière rééducation – métier : Psychomotricien :

Titulaire :

Manque de représentant pour ce métier

Suppléant(e) :

Manque de représentant pour ce métier

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaires :

Madame Laetitia BREUIL, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante formateur à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

Madame Madeleine COLLOMBIER, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

Madame Karine JAN, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante à l'IFCS de l'AP-HP – Campus Picpus à PARIS (75)

Suppléants(es) :

Madame Dominique GONTRAN, Cadre Supérieur de Santé, Enseignante à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

Monsieur Bertrand LE CORRE, Cadre Supérieur de Santé, Enseignant à l'IFCS de l'AP-HP - Campus Picpus à Paris (75)

- Des professionnels désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé, exerçant des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants de l'institut mentionnés ci-dessus :
 - Filière rééducation – métier : Diététicien :

Titulaire :
Monsieur Marc LACOUR, Diététicien, Cadre Supérieur de Santé, à l'Hôpital Jean VERDIER (93)

Suppléant(e) :
Néant
 - Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :

Titulaire :
Monsieur Emmanuel LEONIAN, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, à l'Hôpital Sainte Perine (Paris)

Suppléant(e) :
Monsieur Christophe LALLEMENT, Manipulateur en électroradiologie médicale, Cadre Supérieur de Santé, Campus Picpus (Paris)
 - Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :

Titulaire :
Madame Tracy MARIE, Préparatrice en Pharmacie, Cadre de Santé, à l'Hôpital Charles Foix (Paris)

Suppléant(e) :
Néant
 - Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :
Madame Véronique MEGRAS, Technicien de laboratoire, Cadre de Santé, à l'Hôpital Lariboisière – Fernand Widal (Paris)

Suppléant(e) :
Madame Brigitte CONILLEAU, Technicien de laboratoire, Cadre Paramédical de Pôle, à l'Hôpital Bichat (Paris)
 - Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :
Madame Carine ROUY-THENAISSY, Cadre Supérieur de Santé, à l'Hôpital Kremlin Bicêtre (94-Kremlin Bicêtre)

Suppléant(e) :
Néant
 - Filière rééducation – métier : Orthophoniste :

Titulaire :
Manque de représentant pour ce métier

Suppléant(e) :
Manque de représentant pour ce métier

- Filière rééducation – métier : Psychomotricien :
Titulaire :
 Manque de représentant pour ce métier

Suppléant(e) :
 Manque de représentant pour ce métier
- Filière soins – métier : Infirmier :
Titulaires :
 Madame Flore PEYTAVIN, Infirmière, Cadre de santé, IFSI de la Pitié Salpêtrière
 Madame Pascale LEMASCON, Directrice des Soins, de l'Hôpital Pitié Salpêtrière
 Madame Claire FAZILLEAU, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Pitié Salpêtrière

Suppléants(es) :
 Madame Isabelle ABITBOL, Infirmière, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Lariboisière (Paris)
 Madame Stéphanie BODENREIDER, infirmière Anesthésiste, Cadre Supérieur de Santé, de l'Hôpital Necker (Paris)
- Des représentants des étudiants élus par leurs pairs, en nombre égal, par professions, aux enseignants de l'institut nommés ci-dessus :
 - Filière rééducation – métier : Diététicien :
Titulaire :
 Madame Hélène CHANTEREAU, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Suppléant(e) :
 Madame Karine CONROUX, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025
 - Filière médico-technique – métier : Manipulateur en électroradiologie médicale :
Titulaire :
 Monsieur Axel BEASSE, Etudiant Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Suppléant(e) :
 Madame Priya BARBIER, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025
 - Filière médico-technique – métier : Préparateur en pharmacie :
Titulaire :
 Madame Tatiana DA SILVA, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Suppléant(e) :
 Madame Magali BOUCARD, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

- Filière médico-technique – métier : Technicien de laboratoires d'analyses de biologie médicale :

Titulaire :

Madame Cathie TALLET, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Suppléant(e) :

Monsieur Romain MAISONNEUVE, Etudiant Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

- Filière rééducation – métier : Ergothérapeute :

Titulaire :

Madame Violaine RODRIGUES, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Suppléant(e) :

Madame Hélène ROGER, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

- Filière rééducation – métier : Orthophoniste :

Titulaire :

Madame Roxane DARMON-MARE, Etudiante cadre de santé, Promotion 2024-2025

Suppléant(e) :

.

- Filière rééducation – métier : Psychomotricien :

Titulaire :

Madame Tracy MONTABORD, Etudiante cadre de santé, Promotion 2024-2025

Suppléant(e) :

.

- Filière soins – métier : Infirmier :

Titulaires :

Monsieur Ricardo MARQUES, Etudiant Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Madame Peggy CORVAISIER, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Madame Christelle CHEMIN, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Suppléants(es) :

Madame Sarah PUDEWIL, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Monsieur Thibault HUGELMANN, Etudiant Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

Madame Déborah PAULY, Etudiante Cadre de Santé, Promotion 2024-2025

- Une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :

Titulaire :

Monsieur Loïc MORVAN, Coordonnateur Général des Soins, Directeur de la Direction des Soins et des Activités Paramédicales – Siège AP-HP (Paris)

Suppléant(e) :

.

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'Institut formation des cadres de santé de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris est abrogé.

Article 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Article 4 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 novembre 2024

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

signé

Laure WALLON

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-11-26-00016

Avenant n°1 DOS - 2024-5198 Modifiant l'arrêté
n°DOS-2024-5020 du 13/11/2024-Fixant la
composition des membres du conseil technique
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du
Campus Picpus - 33 Boulevard de Picpus - CS
21705 - 75012 Paris cedex 12 - Année 2024-2025

Service émetteur :
DOS/Pôle Ressources humaines en santé
Département Maïeutique et Professions Paramédicales

AVENANT N°1 DOS – 2024-5198

**Modifiant l'arrêté n°DOS-2024-5020 du 13/11/2024
Fixant la composition des membres du conseil technique
de l'Institut de Formation des Cadres de Santé
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus –
33 Boulevard de Picpus – CS 21705
75012 Paris cedex 12**

Année 2024-2025

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre santé ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu l'arrêté n° DS-N°034-2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris du Campus Picpus - 33 Boulevard de Picpus – CS 21705, 75012 Paris cedex 12 est fixée comme suit :

Article 2 : Madame Aurore MARGAT, Maître de conférence à l'Université Sorbonne Paris Nord est remplacée par Monsieur Rémi GAGNAYRE, Professeur, Université Paris Sorbonne Nord ;

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées ;

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature ;

Article 5 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Article 6 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et à l'égard des tiers dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 26 novembre 2024

Pour l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,
La Directrice du pôle ressources humaines en santé

signé

Laure WALLON

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-11-00001

Arrêté n° DOS-2024/5746 portant transfert des
locaux de la SAS AMBULANCES LUMIERE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2024/5746

portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES LUMIERE

(92700 Colombes)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° dos-2022/3352 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile de France en date du 29 juillet 2022, portant agrément sous le N° ARS-IDF-TS/299, de la SAS AMBULANCES LUMIERE, sise 1, rue du Débarcadère à Colombes (92700) dont le président est Monsieur Hichem BENABDELMOUMENE ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, de deux véhicules de catégorie C type A immatriculés GW-002-PZ et GZ-645-JJ et d'un véhicule de catégorie D immatriculé HA-296-MW délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 12 septembre 2024 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES LUMIERE est autorisée à transférer ses locaux du 1, rue du Débarcadère à Colombes (92700) au 59, rue Colbert à Colombes (92700) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 11 décembre 2024

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDE

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-12-11-00002

Arrêté modificatif du 11 décembre 2024
portant modification de la composition du
Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie des Yvelines (CPAM 78

**Arrêté modificatif du 11 décembre 2024
portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie des Yvelines (CPAM 78)**

**La ministre de la Santé et de l'accès aux soins,
Le ministre des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,
La ministre du Travail et de l'emploi**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2022 - ADP Conseil CPAM 78 - portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 7 avril 2022 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 mai 2022 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 mai 2022 (n° 2) - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 19 octobre 2022 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 13 décembre 2022 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 28 septembre 2023 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 05 mars 2024 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 juin 2024 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 26 juin 2024 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 15 juillet 2024 - ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 02 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines est modifiée comme suit :

1^{er} En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaire :

M. JEANNIN-NALTET (Côme)

Suppléant :

Siège vacant

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 11 décembre 2024

**La ministre de la Santé et de l'accès aux soins,
Le ministre des Solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes,
La ministre du Travail et de l'emploi**

Pour les ministres et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN